

La nouvelle politique sud-africaine en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

14 octobre 2014

Le Département de l'agriculture sud-africain a publié fin août le [nouveau document de politique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle](#). Selon l'institut sud-africain des statistiques, 11,3 % des ménages du pays étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2013.

Ce document synthétise les grands objectifs en matière de sécurité alimentaire et les domaines d'intervention prioritaire pour l'État. Il préconise cinq axes d'interventions : mettre en place des filets de sécurité pour répondre aux situations d'urgence ; développer l'éducation nutritionnelle ; augmenter la production agricole, en mettant l'accent sur le soutien aux ménages ruraux pratiquant la petite agriculture ; renforcer l'accès aux marchés des petits agriculteurs ; enfin améliorer la gestion du risque en appuyant les programmes de recherche agricole.

Au travers de ce document, l'Afrique du Sud réaffirme également son rôle de puissance agricole régionale. Elle entend soutenir le développement de la production alimentaire comme facteur de stabilité politique au sein de la SADC (*Southern African Development Community*), en favorisant les investissements dans le développement de la production primaire et dans les infrastructures agricoles. Le Département de l'agriculture se montre également ouvert au développement de réserves alimentaires régionales, à l'image de ce que développe la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest).

Si ce document n'a pas de valeur légale, il constitue néanmoins une inflexion notable de la politique agricole sud-africaine, en reconnaissant de façon explicite le rôle de la petite agriculture en matière de sécurité alimentaire, rôle jusqu'alors dévolu à l'agriculture commerciale, et la nécessité pour l'État de mieux accompagner ce secteur en ayant recours à des subventions agricoles et à une meilleure protection tarifaire. Il s'agira toutefois de voir dans quelle mesure le Département de l'agriculture disposera des moyens suffisants pour mettre en œuvre cette politique.

Guillaume Furri, Conseiller pour les Affaires Agricoles, Service Économique Régional en Afrique Australe, Ambassade de France en Afrique du Sud

Source : [South Africa Government](#)